

QUAND LES VILLES OPTENT POUR LE LOGICIEL LIBRE

Patrick Champagne
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Le 28 septembre 2004

SYNTHÈSE

Plusieurs sites Internet traitant de nouvelles technologies et d'économie nous apprenaient, au cours des dernières semaines, que la Ville de Munich était passée au logiciel libre (*open source*). Le 16 juin 2004, le conseil municipal de la capitale de la Bavière décidait, à 50 voix contre 29, de tourner le dos à Microsoft en adoptant le système d'exploitation Linux pour ses 14 000 ordinateurs de bureau et portables. L'administration munichoise justifiait sa décision en invoquant des raisons d'ordre économique, de sécurité, de fiabilité et de flexibilité.

Si, jusqu'à tout récemment, la présence du logiciel libre dans les administrations publiques s'observait principalement dans des pays émergents comme le Brésil, on constate maintenant que de plus en plus de puissances économiques s'y intéressent. La République fédérale allemande fait d'ailleurs figure de pionnière dans le domaine. Il y a maintenant plus d'un an, le ministère de l'Intérieur et IBM concluaient un partenariat qui prend la forme d'escomptes sur les coûts d'installation du système d'exploitation Linux lors de l'achat de nouveaux ordinateurs par toute administration centralisée ou décentralisée allemande. C'est en bénéficiant de ce partenariat, comme 500 autres organismes publics allemands, que Munich est passée au logiciel libre.

D'autres villes européennes envisagent aussi le passage au libre. À la mi-juin 2004, Bergen, la deuxième plus grande ville de Norvège, annonçait qu'elle optait elle aussi pour Linux alors que Paris lançait en février de cette même année une étude de faisabilité en ce sens.

Quant aux gouvernements nationaux, le ministre français de la Fonction publique annonçait récemment la volonté du gouvernement de mettre en concurrence Microsoft et les fournisseurs de services de logiciels libres. Notons que la France utilise déjà le logiciel libre pour certaines de ses opérations.

COMMENTAIRES

Qu'est-ce que le logiciel libre?

Le logiciel libre repose sur les principes de gratuité, de partage, d'accessibilité au code source – pouvant être modifié – ainsi que sur le respect des droits d'auteurs. Il s'oppose à toute discrimination envers les utilisateurs et leurs champs d'intérêt. L'accès au code source permet à l'utilisateur d'utiliser les logiciels, de les étudier, de les modifier, de les adapter à ses besoins et de partager ces modifications avec le reste de la communauté. Ils

offrent une alternative aux produits offerts par quelques géants de l'informatique qui méritent d'être considérés.

Naturellement, ce type de logiciel ne constitue pas une solution magique et n'est pas nécessairement rentable à tout moment et pour toutes les organisations. D'emblée, il faut savoir que si les logiciels libres sont gratuits, leur installation et leur adaptation aux besoins d'une organisation sont moins conviviales que celles des logiciels propriétaires les plus utilisés. Il est donc nécessaire de posséder l'expertise ou, lorsque ce n'est pas le cas, de faire appel à des firmes externes. Il est également possible d'acheter une version adaptée – qui s'installe relativement facilement.

Actuellement, le modeste bassin de spécialistes au Québec limite les possibilités d'utiliser le logiciel libre. Et même si elle met la main sur un spécialiste, l'organisation qui passe au libre doit s'assurer de pouvoir le remplacer facilement lorsqu'il quitte, ce qui n'est pas possible dans plusieurs régions de la province.

Le coût du logiciel libre

Qu'en est-il alors du coût global pour passer au libre? Selon certains spécialistes, le coût des services techniques peut rejoindre et même dépasser le coût d'un logiciel propriétaire, surtout à long terme. À l'opposé, les promoteurs du logiciel libre soutiennent qu'une migration bien opérée sera plus économique qu'une action similaire en mode propriétaire et, pour un même investissement, offrira des outils plus performants et mieux adaptés aux besoins de l'organisation.

Les défenseurs du logiciel libre rappellent que, pour être rentable, une migration ne peut se faire à tout moment. Une migration totale aux solutions libres, par exemple, peut être intéressante lorsque vient le temps de renouveler ou acheter les licences les plus coûteuses, ou lorsque le parc informatique n'est plus en mesure de supporter les nouveaux logiciels propriétaires.

Dans ce dernier cas, le passage au libre peut retarder le renouvellement du parc informatique. Les solutions libres permettent effectivement de prolonger la vie active des ordinateurs « dépassés » puisqu'ils offrent, à la base, des logiciels plus légers que les logiciels propriétaires, et parce que les logiciels libres peuvent plus facilement être allégés des applications inutiles.

Passer partiellement au libre

Il est également possible de passer partiellement au logiciel libre. En demeurant dans un environnement Windows, par exemple, une organisation disposant de l'expertise peut utiliser et développer certains logiciels libres pour ses propres besoins. Selon l'organisation, une telle stratégie permet de réduire sensiblement les coûts, avec la fin des renouvellements de licence par exemple, et permet d'ajuster les fonctions et la performance des logiciels à ses besoins. C'est d'ailleurs ce que plusieurs organismes publics à travers le monde font déjà. La municipalité de Saint-Théodore-d'Acton en

Montérégie, par exemple, utilise le logiciel libre SPIP pour gérer le contenu de son site Internet dynamique, mais emploie toujours un système d'exploitation et une suite bureautique propriétaire.

Migrer avec précaution

Peu importe le degré de migration au libre, il occasionnera néanmoins toujours des coûts induits. D'une part, il faudra prévoir un temps d'adaptation nécessaire aux employés pour maîtriser leurs nouveaux outils de travail – comme c'est cependant souvent le cas lorsqu'une organisation passe à une nouvelle version d'un logiciel propriétaire. Si plusieurs logiciels libres s'apparentent beaucoup aux logiciels propriétaires les plus populaires, il demeure qu'ils ne sont pas totalement identiques et que certaines applications en mode propriétaire n'ont pas leur équivalent en libre.

D'autre part, il est possible que certaines applications ne soient pas compatibles avec les solutions libres. Des logiciels « maisons » utilisés conjointement par plusieurs organisations, par exemple le logiciel de calcul des indicateurs de gestion des organismes municipaux du Québec utilisé par les municipalités locales pour transmettre des indicateurs de gestion au MAMSL, pourraient ne plus fonctionner sur les nouvelles plateformes libres.

Une réflexion administrative

Outre les questions d'ordre technique, la présence du libre requiert une réflexion d'ordre administrative. Le logiciel libre offre maintenant une option qu'une administration publique se doit d'évaluer lorsqu'elle souhaite investir en informatique. Michel Dumais, chroniqueur au journal *Le Devoir*, souligne pertinemment cette nouvelle réalité : « En tant qu'actionnaire de plusieurs « entreprises », dont une se nomme Canada, l'autre Québec ainsi que Lorraine, ma nouvelle municipalité d'adoption, je demande simplement aux dirigeants de ces sociétés de bien examiner les solutions offertes, et de juger au mérite les choix proposés par la compétition » <http://www.ledevoir.com/2004/03/29/50944.html>.

Dans la gamme des choix à évaluer, le logiciel libre s'impose de plus en plus aux administrateurs, sans compter qu'il offre la possibilité d'augmenter la concurrence dans un marché fortement monopolistique. Et c'est d'ailleurs ce que les gouvernements allemand et français ont compris.

Le logiciel libre et le gouvernement du Québec

Au gouvernement du Québec, notons que le Secrétariat du Conseil du trésor a entamé en 2002 une réflexion sur le sujet (<http://www.logiciels-libres.gouv.qc.ca>) et que le gouvernement accorde un soutien financier à deux importants projets sur le logiciel libre. Le projet MILLE (Modèle d'infrastructure de logiciels libres de droits en éducation) regroupe plusieurs partenaires de tous azimuts (gouvernements provincial et fédéral, commissions scolaires, OSBL, universités, etc.) et vise à développer des solutions libres

pour le milieu de l'éducation. Le second, le RESOLL (Réseau d'expertises en standards ouverts et en logiciels libres), est quant à lui un réseau d'experts qui étudiera et réalisera des projets pilotes d'intégration de solutions informatiques basées sur les standards ouverts et les logiciels libres.

De plus, le premier des séminaires professionnels du gouvernement en ligne organisés par le Secrétariat du Conseil du trésor, portait justement sur le logiciel libre. Les conférenciers y ont défini le concept, présenté ses avantages et inconvénients, illustré certaines expériences et dégagés certains défis que le logiciel libre rencontre au Québec. Il est possible de consulter les présentations des conférenciers sur le site www.logiciels-libres.gouv.qc.ca. Il manquait le «a»

RÉFÉRENCES

BEST Jo, 17 juin 2004, Munich to stick with open source, news.com, http://news.com.com/Munich+to+stick+with+open+source/2100-7344_3-5237356.html?tag=nefd.top, consulté en ligne le 16 août 2004.

LE QUÉZOUREC Olivier, 26 juin 2003, L'Allemagne à l'heure du logiciel libre, vnunet.fr, <http://www.vnunet.fr/actu/article.htm?numero=11074>, consulté en ligne le 16 août 2004.

LE QUÉZOUREC Olivier, 15 juin 2004, Le Brésil est mûr pour Linux, vnunet.fr, <http://www.vnunet.fr/actu/article.htm?numero=12424>, consulté en ligne le 16 août 2004.

DUMAIS, Michel, 19 mars 2004, Technologie - Sanctions de l'Union européenne contre Microsoft: trop peu, trop tard : La Vieille Europe a réussi là où l'Amérique a échoué, *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/2004/03/29/50944.html>, consulté en ligne le 16 août 2004.